

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants et les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Membres du CMJE présents : CLAIS Corentin, HOUSSIN Noam, JONCOURT Gabin, LEGROS Alban, LEMARINIER Lou-Anne, MARTIN-PASQUIER Robin, NEEL-GEVRESSE Chléa, PATUREL Octave et PREVOT Gabriel.

Membres du CMJE absents : FOURET Gwladys, GOHEL-TIREL Sacha, MARIE Emma, O'HARA Kinsha, RETOUT Mayass et WALGER Eliott.

Étaient présents : BADAIRE Colette, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danielle, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, LEMAUFFE Stéphanie, OBLIN Elise, PAILLEY Germain, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, PUTIGNIER Aurélie, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Étaient absents : BOUET Aline (pouvoir à TARDIF David), DE SLOOVERE Françoise (pouvoir à CHAUVOIS Christian), LALONDE François (pouvoir à PUTIGNIER Aurélie), LIEGAULT Estelle (pouvoir à PREVOT Anne-Laure), MOTTELAY Christian (pouvoir à LEBORGNE Hubert) et PATUREL Hervé (pouvoir à LEBORGNE Hubert).

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 16 mai 2022.

Monsieur LEBORGNE Hubert souhaite qu'une modification soit apportée à ses propos dans le cadre des questions diverses. L'implantation des LED par le SDEC se fera rue Ronsard – rue des Deux Pierres et avenue du Château ; les rues Amiral Courbet, Kieffer et Le Londel feront quant à elles l'objet de travaux de voirie programmés dans le cadre du PPI de la Communauté Urbaine.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET DES ENFANTS

Monsieur le Maire demande à Monsieur le Président de bien vouloir présenter les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants encadrées par Monsieur FERET Olivier et la commission enfance – jeunesse.

Monsieur Gabin JONCOURT, Président, entouré de ses deux Vice-Présidents, Messieurs Alban LEGROS et Octave PATUREL présente les réalisations du CMJE faites au cours de cette année. Le CMJE est composé de 15 élus, d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'une Trésorière, Lou-Anne LEMARINIER et d'un Vice-Trésorier, Gabriel PREVOT. Monsieur Sacha GOHEL-TIREL et Madame Kinsha O'HARA siègent à la commission Menu.

Cette année une action a été menée dans le cadre du téléthon qui a permis de recueillir 100 €, ce qui, ajouté aux actions des associations de la commune, a permis de récolter une somme totale de 1 500 €.

Un banc de l'amitié a été installé dans la cour de l'école élémentaire ainsi que des jeux en marquage au sol. Le banc a pour vocation de permettre à un enfant se sentant seul de s'y asseoir afin d'alerter ses camarades ; pour le moment il n'est que très peu utilisé à cette fin.

Trois marquages au sol ont été réalisés cette année côté garderie maternelle ; un damier, un twister, une marelle. Trois nouveaux marquages seront réalisés pendant l'été côté garderie élémentaire : saut en longueur, labyrinthe et twister.

Un travail a été mené pour réaliser des dessins afin de recouvrir deux conteneurs à verre ; des plaques ont été fournies par Caen la mer. Les deux conteneurs visés sont boulevard des Dentelières et à côté du Golf. Deux thèmes pour les dessins ont été choisis : autour de la nature (près du Golf) et dans l'espace (Dentelières). Ce projet a un coût de 45€ par plaque soit 360 € en tout. Les plaques seront mises en place la semaine prochaine.

Madame LEMAUFFE Stéphanie, maire-adjoint en charge de la commission jeunesse, félicite les enfants pour ce travail malgré des perturbations encore cette année dues à la crise sanitaire.

Monsieur le Maire adresse tous ses remerciements aux enfants du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants qui ont très bien travaillé et remercie également les membres de la commission, M. Olivier FERET et les services techniques.

ATELIERS DU MERCREDI - CREATION DE 10 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIERS
- N°2022/071

Monsieur le Maire rappelle les modalités de recrutement des agents saisonniers et indique que cela permet de satisfaire aux obligations d'encadrement des enfants dans le cadre des ateliers du mercredi matin.

Deux taux horaires différents sont indispensables pour permettre notamment d'accueillir les enfants dès 7h30 le matin.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 mai dernier et indique qu'afin de permettre à ce service de fonctionner jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023, il est nécessaire de créer de nouveaux postes à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 4.5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

CREATION DE CINQ POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITES A RAISON DE 28/38^{ème} - N°2022/072

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs scolaires annoncés ne sont pas en baisse et que pour le moment le protocole sanitaire en matière d'entretien des locaux n'est pas allégé. La 15^{ème} classe ouverte à la rentrée 2021 sera toujours d'actualité.

Eu égard à toutes ces contraintes, Monsieur le Maire propose de créer cinq postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités à raison de 28/35^{ème}.

Ces créations visent à assouplir les difficultés liées à la gestion du personnel afin de garantir la meilleure gestion possible des temps périscolaires et l'application du protocole en matière notamment de désinfection des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de cinq postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités à raison de 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES- N°2022/073

Monsieur le Maire fait remarquer que le prestataire de la restauration scolaire n'a toujours pas demandé le versement d'une indemnité susceptible de combler les difficultés financières induites par la crise sanitaire et le conflit ukrainien.

M. le Maire présente le succès rencontré par la fête de la musique organisée par le Comité des fêtes et le GPBB, et ce malgré une fin accélérée par la tempête ; cette manifestation mériterait l'an prochain une communication plus importante notamment par la pose de banderoles devant la salle polyvalente et sur la passerelle.

M. le Maire invite chaque conseiller à assister à la réunion sur le PLUiHM le 7 juillet prochain en présentiel ou distanciel. Ce sujet est d'importance pour l'avenir de la commune. De même, M. le Maire déplore que seulement 3 membres du Conseil étaient présents à la réunion au théâtre sur le Projet de Territoire, sujet là encore très important pour le devenir communal.

M. le Maire évoque l'inauguration du Citystade en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, qui à cette occasion a indiqué soutenir la Commune dans le projet de création d'un parcours intergénérationnel sportif et culturel.

M. le Maire indique que deux enfants ukrainiens sont actuellement accueillis à l'école ; ils sont âgés de 4 et 7 ans. De plus, il semble que la jeune femme ukrainienne employée chez la fleuriste ait quitté la Commune.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle la prochaine commission travaux le mercredi 29 juin à 18h30. Les travaux du Pôle Enfance se poursuivent dans le respect du calendrier ; un avenant sera présenté prochainement au Conseil Municipal afin d'apporter de la lumière dans les sanitaires des petits. Les travaux de rénovation de la canalisation vieillissante dans la cour de l'école sont commencés afin de garantir le fonctionnement du centre de loisirs dès juillet. L'habillage des conteneurs sera réalisé par les agents de la Communauté Urbaine. Dans le cadre du PPI de la CU des places de parking vont être créées rue Germaine Barette ; le conteneur à vêtement sera, de ce fait, déplacé boulevard des Dentelières.

M. LEBORGNE Hubert a assisté à la remise des permis piéton à l'école ; les enfants étaient très contents.

Madame BADAIRE Colette présente la date de parution du prochain magazine à savoir le 7 juillet prochain accompagné par la feuille flash juillet/août ; le 7 septembre le prochain flash sera distribué.

Madame JOUAN-TRAMPLER Danielle suggère qu'une fiche récapitulative soit faite pour les personnes qui tiennent les bureaux de vote afin d'éviter certains problèmes rencontrés lors des derniers scrutins.

Madame OBLIN Elise présente un projet à l'étude dans le cadre de la commission festivités à savoir l'organisation d'une course à brouettes.

Monsieur PAILLEY Germain demande s'il serait envisageable de procéder au marquage au sol en traversée de ville ; Monsieur LEBORGNE indique que c'est une voie départementale et que cette absence de marquage est une volonté du Département suite à des statistiques qui prouvent qu'en cas de marquage au sol les véhicules roulent plus vite. M. LEBORGNE indique que le Département d'ici 2024 aurait repris tous les passages piétons en pavés.

Madame PROUST Véronique demande qui gère la route vers Blainville car elle est en très mauvais état ; M. Leborgne indique que cette voie est départementale et qu'elle fait l'objet de contrôle tous les mois ; néanmoins ce mauvais état sera signalé rapidement à l'ARD. M. Leborgne indique que les coussins berlinois présents sur cette voie seront remplacés afin de sécuriser davantage. M. Lelandais signale à cet endroit que le panneau avec le plan de la commune ne permet pas d'être consulté ; M. Leborgne va solliciter le prestataire pour un éventuel déplacement de ce panneau.

Monsieur TARDIF David présente les travaux de la commission développement économique de Caen la mer et notamment le point concernant un arrêté pris à l'encontre d'Airbnb ; la Communauté Urbaine ne sera pas concernée.

M. TARDIF David demande à quelle date les tennis seront couverts ; M. le Maire indique que pour le moment aucune date n'est arrêtée, en raison notamment de nombreuses inconnues budgétaires liées au Décret tertiaire et aux obligations des propriétaires envers les locataires (ex : gendarmerie).

M. TARDIF David demande s'il serait possible de disposer d'une borne à vélos électriques Twisto ; M. le Maire retient cette suggestion et va se renseigner sur la faisabilité.

Madame LEMAUFFE Stéphanie indique que le Conseil d'école s'est très bien déroulé ; 354 enfants sont attendus à la rentrée prochaine et 8 seront accompagnés par une aide individualisée.

Mme LEMAUFFE rappelle la date du prochain SIVU du RAM le 30/06 et le barbecue du restaurant scolaire le 7 juillet.

M. LELANDAIS Olivier indique que l'inauguration du Citystade s'est très bien déroulée en présence de Camille Eleka et de 15 enfants ; deux articles de presse devraient suivre.

M. LELANDAIS Olivier indique que le spectacle de « Danse Evolution » était vraiment très beau et bien organisé ; le groupe U15 a gagné la coupe du Calvados en football. Concernant le Conseil Citoyen, chaque habitant a reçu dans sa boîte aux lettres un petit questionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h02.